

Assemblée Générale du 4 novembre 2023

Chers adhérents , chères adhérentes

Ou peut-être bientôt devrai-je dire USAGERS , USAGÈRES ?

Vous le savez , le port est repris de façon maintenant légale par la Métropole . Nous avons mené un combat qui n'est pas vain :

- D'abord il fallait faire valoir le droit . Le droit au sens de la lettre des textes et non pas simplement le bon vouloir de l'autorité ou laisser croire à la susceptibilité d'un petit club jaloux de ses prérogatives.

- Il fallait faire valoir notre volonté à exister. Notre existence n'est pas un privilège

NON ! Car notre existence est le fruit de la volonté, renouvelée au fil des ans, par le travail de quelques plaisanciers désirant vivre une passion commune .

NON , notre façon d'être ne fait pas de nous des USAGERS - des CONSOMMATEURS - pas plus que des PRIVILÉGIÉS bien que nous évoluions dans un espace PRIVILÉGIÉ.

Le bureau de notre club n'était certes pas préparé à affronter ce genre de situation; et moi le premier; mais justement nous avons appris . Appris à décoder - Appris à se concerter ...

Actuellement :
- Où en sommes nous ?
-Quelles peuvent être les perspectives ?
-Quelles seront les conséquences tarifaires ?

OÙ EN SOMMES NOUS ?

Constat simple : la Métropole reprend le port en régie ,
c'est à dire que nous en devenons les USAGERS, à compter du 1^{er} Janvier .

D'où :

—> Les places sont attribuées de façon individuelle à chaque plaisancier (non plus collectivement comme actuellement ...).

—>Le CNBR devient ANIMATEUR DU PORT ET DU PLAN D'EAU .

—> Les travaux petits et gros sont faits par la Métropole . Les travaux portuaires ne seraient plus faits par le club : Chaines mères ET Ch. filles , voirie , pontons ...

—> La gestion est faite par la Métropole : Liste des usagers, appels de redevance...

—> L'autorité portuaire est rattachée à Berre

un agent portuaire est détaché et passe sur le port pour contrôler , évaluer les besoins

Ce qui nous est proposé :

—> La rédaction d'une CONVENTION « d'animation » :

Contrat cadre standard dans lequel nous avons comme prérogative l'organisation des événements sportifs ou festifs ...

—>Tous les Locaux sont prêtés au Club (Gratuitement)

—> Possibilités de Travaux paysagers et d'environnement (propreté ...).

C'est très maigre et reste encore bien vague . RIEN n'est encore écrit.

QUELLES PEUVENT ÊTRE LE PERSPECTIVES ?

la Grue , le portail , et surtout notre résident ; que devient notre implication dans le port ?

Mais nous y reviendrons

Voyons d'abord

LES CONSÉQUENCES TARIFAIRES

On nous parle d'une ÉVOLUTION tarifaire , amenant à une HARMONISATION .
Ça sonne bien ; ça ne sera pas les mêmes tarifs qu'en bord de mer , c'est progressif ...

Pour bien comprendre :

La situation actuelle sur Berre et beau-Rivage :

Le port de Berre est actuellement à $\approx 26\text{€}/\text{m}^2$ + les services sont payants

Beau-Rivage est tarifé à $12\text{€}/\text{m}^2$ + Cotisation (base 162€+ famille) + Services gratuits

En clair voici les exemples par taille de bateaux

Exemple	PORT DE BERRE	BEAU-RIVAGE
	2023	2023
11,90 x 6,4: 76m²	2035 €	1076€
11,80 x 3,90: 46m²	1229 €	714 €
10,30 x 3,40: 35m²	935 €	582 €
8,50 x 3 : 25,5m²	681 €	468 €
	Grutage - Manutention 115€ la1/2h - stationnement 4j	Grutage Gratuit \approx Illimité ACTIVITÉS Club Gratuites

A compter de 2024, les **ports de Berre et du Canet** seront soumis au même régime tarifaire. A noter qu'en 2023 déjà nous devons avoir le même tarif au m² que Berre ...

Il sera proposé (pas à nous), mais au vote du conseil de la Métropole d'établir le **tarif portuaire à 31€/m²**. Tarif qui sera très certainement adopté .

Voici les projections en fonction des tailles :

Pour le futur cela reste encore à déterminer : augmentation prévisible vers env 50 €/M² ?

	2024 :
	31€/m²
76m²	2356€
46m²	1426 €
35m²	1085 €
25,5m²	790 €
	Grutage..... Gratuité? cotisation Club ? ACTIVITÉS Club

QUELLES PEUVENT ÊTRE LE PERSPECTIVES ?

-D'abord pour le Résident , Jean-Pierre ; dans la mesure où nos locaux sont attribués à notre usage exclusif nous pouvons légalement en faire l'usage que nous souhaitons . À condition qu'il n'y ait pas d'activité commerciale NI pour Jean-Pierre de salariat déguisé (il y RÉSIDE).

Cela est positif .

-La Grue ?? Il est prévu un grutier et le stationnement limité .Ce qui serait donc payant !!
Mais rien n'est encore fixé , et reste donc à négocier.

- Le Portail ?? Il est de notre propriété et sommes titulaires de l'abonnement Mais
quelles sont les intentions ?? Mais rien n'est encore fixé , c'est donc à négocier.

- Les travaux se limiteraient pour nous à l'entretien des espaces verts et à la propreté ?
Mais quel avantage nous pousserait à nous investir dans ces travaux ? Rétrocession probable.

C'est donc dire l'importance qu'a la rédaction d'une véritable CONVENTION

C'est à travers ce qui s'appelle un CONTRAT CADRE que chaque point sera négocié et
défini et va donc conduire à cette CONVENTION.

Dans ce but :

Nous avons pris contact avec d'autres clubs, qui ont déjà des conventions avec la
Métropole . Leur expérience représente une base sérieuse pour apprécier ce qui peut-être
négocié . Actuellement trois clubs de Marseille ont été contactés. Leur expérience est un atout
pour nous. Ils ont pu au fil des ans maintenir leur fonctionnement .

Pendant aucun n'a jamais eu un fonctionnement avec une autonomie comparable au
CNBR .

Dans le contrat cadre , il y a des points sur lesquels nous ne pourrons déroger et seront de
compétence Métropole:

- **L'autorité portuaire** : c'est à dire la capitainerie
- **L'AOT** (autorisation d'occupation temporaire) est individuelle et non collective .
- **Règlement de police des ports** auquel nous sommes déjà soumis
- **Travaux d'infra structure** ce sont les « gros travaux » (digues , quais , mais aussi
chaines mère)

Mais la CONVENTION qui découlera ce cadre peut apporter des aménagements et nous
octroyer des compétences ; et à la fin conserver une partie des missions que nous avons
toujours exercées .

Par exemple

- Le droit de regard dans le mode d'admission
..... »..... »... dans l'organisation des places
- L'AOT individuelle mais avec appel des cotisations par le CNBR
- Règlement de police avec avenants prenant en compte les spécificités de notre port
- TRAVAUX et GESTIONS diverses : Définition des gros travaux et des travaux d'entretien :
Chaines filles , voirie , les quais dans leur partie non structurelle et leur entretien ...

Pour les GESTIONS diverses : le Portail, et bien sur la Grue et l'aire de carénage dont
l'importance est capitale.

Donc beaucoup de questions à porter et à défendre :

Dans ces démarches nous allons nous appuyer sur la FSN13 (Fédération des Sociétés
Nautiques 13) . Très ancienne fédération dont la compétence et le poids important peuvent nous
aider dans cette démarche .

Nous avons d'ores et déjà pris des contacts ; J'assisterai avec Christian VERNET à leur
AG qui a lieu la semaine prochaine.

Dans ces démarches il faut aussi se rapprocher des élus pour les sensibiliser à l'intérêt de
notre club (son modèle économique, son modèle social et son modèle écologique) . Didier

KHELFA (maire , vice-président Métropole); Didier RÉAULT (président des conseils portuaires et du parc des Calanques); Jean-Marc ZULEZI (Député, président de la commission environnement à l'assemblée). C'est ce que nous avons fait. (Rendez-vous ; Courriers ...).

Si nous souhaitons conserver quelques prérogatives

-> Il ne s'agit pas pour nous de préserver des privilèges
mais de pérenniser dans une certaine mesure un modèle qui a fait ses preuves.

-> ET il y a une condition fondamentale :

C'est notre engagement collectif à faire fonctionner le CNBR

Depuis 60 ans, celui-ci repose toujours sur le **bénévolat**

du comité directeur (Merci à eux)

comme de chacun d'entre vous

**Nous souhaitons demeurer des Bénévoles - Adhérents
Et non des Usagers - Consommateurs**

Mais vous allez dire à quoi bon bosser dans le port
Puisque on perd le PRIX imbattable de nos places ???

La question à se poser est : EST-CE là le seul avantage de notre port?

Je vous laisse sur cette interrogation

.....

Le Président
Gilles FALQUE